

NOUVELLES INSCRIPTIONS

TROUVÉES A SOUK HARRAS (ANCIENNE THAGASTE).

Trois pierres tumulaires ont été récemment découvertes dans des fouilles. L'une d'entr'elles porte une inscription qui vient confirmer le fait, déjà constaté, de l'identité de Souk Harras et de Thagaste. — Les deux autres sont sans importance.

Je les reproduis d'abord.

La première est de minime dimension sans aucun ornement ; dans un petit cadre, on lit :

N° 1.

D M S
STATIA PAV
LINA P. V. A
LXVII H S E

La seconde pierre dont le sommet est brisé, montre encore un croissant. Sans être bien sûr d'avoir exactement reproduit les caractères de cette inscription, je crois y distinguer :

N° 2.

NAMPA
M F F
ICIS
FII

Le bas de la pierre est cassé et l'inscription reste incomplète. On peut y voir, Nampam, fils de Félix. Dans cette inscription, on retrouve peut-être encore un exemple d'un nom indigène associé à des expressions latines ; fait signalé déjà par M. Godard (1) au sujet d'une pierre de Khemissa, dont il ne reproduit pas l'inscription, et qui doit être celle sur laquelle nous avons lu :

(1) *Revue africaine*, n° 4, page 263.

no 3.

D M S
NAMC
EDDER
OGATI
CHAF
RIS FIKI
A VICSIT
ANI XXXXV

Les mots **NAMPAM** et **NAMCEDDE** semblent avoir une espèce d'analogie ou peut-être une racine commune. La 3^e inscription dont nous avons à nous occuper est brisée dans le sens de la longueur et ne laisse voir que la première moitié de chaque ligne. La pierre est écornée de tous côtés, et il ne reste plus que les moulures qui encadrent l'inscription.

Celle-ci, bien conservée et très-distincte, se lit :

no 4.

L IV....
PAPI....
VICT...
MODI....
E V...
PROCAV..
SPLENDI.
ORDOMV.
THAGAST..
PATR. ...

Si on rapproche cette inscription de celle que nous avons fait connaître dans le no 3 de la *Revue africaine*, la ressemblance est frappante.

1^o A la 2^e ligne des deux inscriptions, on retrouve l'indication de la tribu *Papiria*.

2^o Les lignes 8, 9 et 10 de la première pierre donnent :

ORDO SPLENDI
DISSIMVS THA
GASTENSIVM

Dans la nouvelle pierre, les lignes 7, 8 et 9 nous montrent :

SPLENDI [dissimus]

ORDO MV [nicipii]

THAGAST [ensis]

L'analogie est parfaite. Les expressions sont identiques.

Je ne puis compléter le sens de cette inscription ; toutefois, la 6^e ligne, devant sans doute se lire PROC (urator) AV (gusti), indiquerait qu'il s'agit ici d'un personnage considérable.

Si après la première inscription (1), il avait pu rester une incertitude sur les ruines de Thagaste, celle que nous venons de décrire ne permettrait plus de mettre en doute que l'emplacement de Thagaste est bien celui sur lequel s'élève aujourd'hui Souk Harras.

Au sujet de ce nom, nous émettions une observation en réponse à la note de la rédaction de la *Revue africaine* (n° 9) qui veut qu'on écrive Souk-Harras.

L'origine de ce mot vient de Souk, marché et Ahras, nom d'un cordonnier qui possédait une petite boutique établie dans des ruines romaines, près de la fontaine nommée Aïn-el-Bouira, à 2 kilomètres Est de la ville actuelle.

Le marché, qui avait pris le nom du cordonnier, dut se déplacer, parce que les sources ne fournissaient presque plus d'eau. Il fut transféré aux ruines de Thagaste que les Indigènes nommaient Sidi-Messaoud, mais on conserva au marché le nom d'Ahras sous lequel il était connu.

Nous avons demandé aux principaux lettrés du pays d'écrire ce nom. — Ils se sont trouvés d'accord pour l'orthographe, à l'exception de la dernière lettre que la majorité fait un *sod* et la minorité un *sth*.

Voici comment le plus grand nombre l'écrit :

سوق اهراس

D'après le système de la commission scientifique, on doit transcrire en français cette expression par Souk Ahras ; attendu, d'une part, que l'alif qui précède le *ha* porte un *hamza* surmonté d'un

(1) *Revue africaine*, n° 3.

nesba, tandis que le *ha* n'a que l'*ouakfa*. Il faut donc mettre *ah* et non *ha*.

En second lieu, le *ra* ne porte pas de *techdid*; et, dans la prononciation, les Indigènes ne font pas sentir le redoublement de cette consonne. Il ne faut donc qu'un seul *r*.

Souk Harras, comme le veut la *Revue africaine*, et Souk Haras comme nous l'avons écrit jusqu'ici, sont donc également vicieux. Il faut Souk Ahras.

Quant à la réunion des deux mots en un seul, elle est la conséquence de l'usage, en même temps qu'elle donne une appellation plus simple et plus commode, pour un nom de ville. Il suffit de citer Montmartre, Champaubert, Noirmoutiers, Entrevaux, Pontoise, Grandpré, Bellegarde, etc., pour montrer que dans les dénominations de lieux, la fusion de deux mots en un seul, est au moins très-ordinaire.

En fait, Soukahras est toujours prononcé comme s'il ne formait qu'une seule expression; je crois donc qu'il y a avantage de l'écrire de même.

Cette opinion est conforme, du reste, aux prescriptions d'un homme bien compétent en pareille matière, et qui a posé cette règle, pour la transcription des noms arabes en français :

Concilier autant qu'on le peut, les faits de la prononciation avec les particularités de l'orthographe arabe. (Chrestomathie arabe de M. Bresnier.)

Souk Harras, le 1^{er} juin 1858.

Capitaine J. LEWAL,

Commandant supérieur du cercle de Souk Harras.

NOTE DE LA RÉDACTION. — On doit au zèle infatigable de notre honorable correspondant, M. le capitaine Lewal, le nouveau document épigraphique qui achève d'assurer la synonymie de Thagaste. Bien qu'il déclare modestement ne pas pouvoir compléter le sens de cette inscription, il laisse pourtant peu de chose à faire après lui.

Mais suivons l'ordre qu'il a cru devoir adopter dans cette nouvelle et très-intéressante communication.

N° 1. — Calcaire blanc d'apparence grisâtre; il mesure 0, 50 c. de haut sur 0, 37 de large, avec une épaisseur de 0, 16. Il a la forme bien fréquente dans les stèles africaines, d'un de ces carrés qui se

terminent par le haut en angle plus ou moins aigu ; la partie inférieure est brisée.

L'épithaphe, gravée entre quatre filets qui lui servent de cadre, est ainsi conçue.

« Sanctuaire aux Dieux Mânes. Stata Paulina a vécu plus de 67 ans.
« Elle gît ici. »

N° 2. — Calcaire blanc d'un aspect gris-jaune ; ce fragment mesure : hauteur, 0, 69 c ; largeur, 0, 34 ; épaisseur, 0, 12 cent. ; son fronton circulaire est occupé par un croissant de grande dimension.

On reconnaît dans l'épigraphie gravée au-dessous de cet emblème le nom du proto-martyr d'Afrique *Namphamo*, nom qui signifie en langue punique, selon St-Augustin, *homme au bon pied*, et se disait de ceux dont la venue portait bonheur.

Après « *Namphamo*, fils de Félix » devaient se trouver l'âge du défunt et peut-être quelqu'un des souhaits funéraires d'usage.

N° 3. — Cette inscription de Khemissa a été savamment commentée par M. Léon Renier dans ses *Mélanges d'épigraphie*, page 276. Il est inutile de s'y arrêter.

N° 4. — Calcaire blanc d'apparence grise, haut de 0, 99 c ; large de 0, 30 ; épais de 0, 18. Il a été trouvé en creusant les fossés de la redoute d'un mamelon dit de l'olivier, à un mètre de profondeur. L'inscription, gravée dans un cadre, semble pouvoir se restituer ainsi :

L. IVlio . . f.
PAPIria
VICTori
MODI . . .
E. V.
PROC. AVg . . .
SPLENDIdissimus
ORDO MVnicipii
THAGASTensis
PATRono.

« A Lucius Julius, fils de . . . (de la tribu) Papiria, (surnommé) Victor
» Modestus (?), homme distingué, procureur d'Auguste ; — l'Ordre très-
» splendide du Municipale de Thagaste à son patron. »

Sauf le nom du père, qui ne peut se deviner, et la conjecture relative au deuxième surnom, toute cette épigraphe se restitue avec un certain degré d'évidence.

Le titre d'homme distingué, *Egregius vir*, qui se trouve en abrégé à la 5^e ligne appartient au protocole officiel du Bas-Empire, où il figure au dernier rang. Cependant, les administrateurs de certaines provinces portaient ce titre qui devait être difficile à mériter, si l'on s'en tient à la définition antique : *nemo egregius, nisi qui bonus et innocens fuerit*. En tout cas, les *Egrèges* avaient le privilège de ne pouvoir être mis à la torture ni de périr par un supplice plébéen.

Notre Julius était un *procurateur impérial*, ce qui peut aussi bien signifier un gouverneur de province qu'un simple administrateur de liste civile. De ce qu'il était patron de Thagaste, on n'en peut rien induire, car cette cité ne paraît pas avoir été bien considérable. Cependant, elle a dû conserver assez tard son autonomie, puisque, qualifiée d'*oppidum liberum* par Pline, elle est encore un *municipe* vers le 5^e siècle.

Quant à la nouvelle orthographe que M. le capitaine Lewal propose pour le nom de localité que nous avons écrit jusqu'ici *Souk Harras*, cette partie de son travail a été discutée dans la dernière séance de la *Société historique*; et, sur les observations d'un honorable orientaliste, on a reconnu qu'il y avait lieu d'attendre un plus ample informé.
